

Idées pour structurer un programme

A méditer et à approfondir...

L'objectif d'un programme électoral est pour moi de donner une vision de l'avenir telle que nous aimerions le voir apparaître grâce à des propositions de loi concrètes qui permettent d'aller dans le sens de cette vision.

Le point de départ est pour moi de définir le comportement idéal du citoyen de demain.

Les lois en découleront assez naturellement.

Compte tenu de l'emprise des humains sur la planète et l'envie de préserver et de transmettre les beautés de cette planète, il paraît logique de revenir à :

Une alimentation basée sur des produits ne nécessitant que peu de transport et de transformation.

Privilégier l'autosuffisance alimentaire et notre capacité à cuisiner nous-mêmes.

Pour favoriser l'emploi local, il paraît logique de privilégier les entreprises locales.

Je propose l'instauration d'une Tva écologique basée sur la distance entre le lieu de fabrication et le point de vente 100 km : 10%, 1000 km 25%.

Cette tva s'applique aussi aux artisans qui devront l'appliquer si leur client habite à plus de 100 ou 1000 km de l'entreprise.

Le travail repose aujourd'hui sur la subordination à certaines personnes sans raison apparente.

Aucune légitimité ne peut être accordée aux chefs d'entreprises si ce n'est qu'à un moment ils ont fait le choix de se sentir supérieur. Mais le sont ils vraiment ?

Le capitalisme incite aux délocalisations car c'est la recherche du profit immédiat qui est recherché.

Pour lutter contre les délocalisations, l'entreprise ne peut appartenir à une personne ou à un groupe de personnes qui peut décider dans son seul intérêt la délocalisation.

Il existe en France un statut d'entreprise qui n'appartient pas à une personne mais à l'ensemble des salariés : c'est la Scop.

Lorsque les services ou produits proposés par une entreprise sont des biens communs : l'eau, l'air, l'énergie, la création monétaire et la gouvernance communautaire (la politique), la Scic est une Scop particulière qui implique au-delà des salariés, les usagers/bénéficiaires pour une prise en compte de l'intérêt général.

Une tva citoyenne taxe à hauteur de 25% les produits et services proposés par une entreprise qui ne serait ni scop, ni scic.

Ce qui octroie une exonération de tva aux entreprises gérées démocratiquement.

L'obsolescence programmée est aussi un problème de développement durable.

Une tva durable pourrait taxer les produits dont la garantie non financière est inférieure à 10 ans.

La surconsommation est un luxe que la planète ne peut pas se permettre. Nos besoins vitaux sont assuré par des produits et services peu chers.

La Tva de luxe pourrait taxer tous les produits et services sur leur prix de vente :

Prix supérieur à 2000€ : 10%

Prix supérieur à 15000€ : 25%

Réflexions sur la nationalité française

Pour moi être français, c'est un privilège qui doit avoir des contreparties dont la première serait de payer un impôt sur le revenu indépendamment de son lieu de résidence. Il n'y aurait plus ainsi de français exilés fiscaux. Ils payent même s'ils habitent en Suisse, Belgique ou Bahamas... ou ils ne sont plus français.

La deuxième contrepartie serait de participer à la gouvernance communautaire, idéalement en votant pour ou contre des lois, à défaut en élisant une personne avec le droit du vote blanc pour s'assurer d'une réelle représentativité.

Impôts sur le revenu

Règle d'or : chaque citoyen français paye un impôt sur son revenu indépendamment de son lieu de résidence et indépendamment de son revenu. C'est une fierté d'être français, ça a une valeur et un prix.

Le taux d'impôt sur le revenu est proportionnel aux revenus en fonction de la répartition des salaires en déciles. Pour étalonner le barème de progressivité de l'impôt sur le revenu, je propose que personne ne paye plus que 50% sur ses revenus. Ce qui revient à dire que l'argent gagné par cette catégorie de la population va pour moitié aux impôts. Cela me paraît déjà énorme. Je propose que les 10% de la population qui ont le plus au revenu appartiennent à cette catégorie de personnes qui payent la moitié de leur revenu en impôts.

A l'autre extrémité de la répartition, les personnes les plus modestes ne peuvent pas payer plus sans compensation.

Je propose de supprimer l'hypocrisie des charges sociales salariales qui n'a pas de sens, sauf de fierté de négociations syndicales/patronales.

Le Brut devient le Net, soit 22% en moyenne que les personnes les plus modestes, pourront consacrer à payer un impôt sur le revenu, sans perte du pouvoir d'achat.

D'après moi, les charges sociales sont une entrave à l'emploi. Plus on veut embaucher plus on paie de charges sociales, si on fait travailler des machines, on n'en paie pas. Cela crée une concurrence déloyale vis-à-vis des machines.

Globalement, je propose de bâtir le modèle social de la France sur la valeur ajoutée par les entreprises et non pas sur les salaires. Que la valeur ajoutée d'une entreprise soit créée par un salarié ou par une machine, l'entreprise devrait payer la même chose pour limiter cette concurrence déloyale.

Les charges sociales patronales devraient donc être remplacées par un Prélèvement sur la Valeur Ajoutée. Calculés sur les mêmes bases que les déclarations actuelles de TVA. L'entreprise payerait qu'elles investissent en matériel ou en embauche. En élargissant la base de taxation, on doit pouvoir diminuer le taux actuel de 45% sur le Brut à 30% sur la Valeur ajoutée (valeurs à vérifier).

Pour simplifier la gestion des entreprises, je propose de supprimer l'impôt sur les sociétés dont la valeur peut être incluse dans le PVA.

Gestion démocratique des banques, collecteur de l'impôt sur le revenu :

La création monétaire est pour moi un bien commun qui ne peut être délégué à une société privée non démocratique. Les banques capables de prêter doivent être des SCIC pour que l'intérêt général soit respecté.

Dans ces conditions, je propose que la banque collecte l'impôt sur le revenu sur une base simple, chaque revenu déposé sur le compte d'un particulier est soit un revenu soit un prêt. Je propose donc que le particulier déclare à sa banque tous les prêts d'argent qui lui ont été consenti en temps réel pour ne pas être prélevé de l'impôt sur le revenu.

Il ne peut donc plus y avoir de fraude (sauf travail au noir en liquide) à l'impôt sur le revenu.